



Direction de l'Espace Public
Service Gestion du Domaine Public
Affaire suivie par M. Romain VICTOR
Tél. 03 68 09 03 67
Courriel : romain.victor@colmar.fr

Madame Corinne Rossé
Présidente URT / UNT Grand-Est
president68@u-n-t.fr

Colmar, le 04 février 2022

Objet : Circulation – Place de la Gare - Colmar

Madame,

Par la présente, je vous informe que la Commission de Circulation de la Ville de Colmar a examiné la demande d'un riverain relative au manque d'attention de certains usagers de la place de la Gare et du non-respect des piétons.

Ladite Commission a proposé de passer la voie en zone 30. Aussi, cette limitation de vitesse se doit d'être respectée afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes, chauffeurs taxis ou chauffeurs de bus.

En zone 30, le marquage au sol de passage piéton n'est pas obligatoire. Cependant, cela ne dispense en aucun cas les utilisateurs autorisés à circuler sur la place de respecter la déambulation piétonne, de faire preuve d'une prudence accrue et de laisser traverser de façon sécurisée les usagers dans l'objectif d'un espace partagé.

En espérant pouvoir compter sur votre compréhension et votre sérieux, je tiens dès à présent à vous remercier pour votre engagement en ce sens.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Christian MEISTERMANN